

Suite de la page 4

**Nous avons assisté à la récente grogne des étudiants sortis des grandes écoles. Que prévoyez-vous ?**

- Croyez-moi, le gouvernement est sensible à la situation que vivent nos jeunes compatriotes en attente d'un premier emploi et d'affectation. Pour autant, comprenons-nous bien : la procédure de recrutement des étudiants ou élèves issus des grandes écoles implique au moins trois départements ministériels, et cela depuis la programmation des concours. Or, ce qui se passait jusque-là c'est que les autres départements n'étaient pas associés à la première phase de ce recrutement. C'est-à-dire à la phase d'organisation initiale du concours. Conséquence : on note évidemment une absence de programmation à la sortie. Du coup, cela provoque des retards préjudiciables dans le déploiement des agents. Pour ceux de cette année, la pandémie de la Covid-19 n'a pas permis de déployer ces sortants à temps, en raison de la fermeture des établissements. L'opération de préparation des mouvements de personnels est presque terminée. Avant la rentrée des classes leur affectation sera effective. Néanmoins, il faudra encore se montrer patient pour que la prise en compte salariale le soit également. Leur mise en route se fera avec méthode et progressivement.

**Plus concrètement, qu'avez-vous prévu pour cette cuvée de l'ENS ?**

- Par ailleurs, les étudiants de l'ENS, promotion 2019, qui ont terminé leur formation dans les temps, ont été affectés depuis février 2020. Ils ont été au fur et à mesure mis en présalaires. Ceux qui manifestent aujourd'hui sont les retardataires de la session 2019. Leur situation collective est en cours de traitement. Les uns et les autres vont être régularisés en même temps que leur situation financière connaîtra un dénouement heureux. « Nous allons rendre obligatoire la coexistence des enseignements en présentiel et en distanciel dans l'enseignement supérieur » Évoquons maintenant, si vous le permettez, le pan Enseignement supérieur.

**Comment s'est organisée la reprise des cours dans le contexte actuel, surtout après les promesses non respectées par votre prédécesseur ?**

- La responsabilité d'organiser la reprise des cours m'incombe. À ce titre, ma conception de l'exercice des charges gouvernementales est d'essence républicaine. Vous l'aurez bien compris, notre action s'inscrit dans le sens de la continuité du service de l'État. Donc, la mission qui m'a été confiée vise à garantir la continuité du service public dans le secteur Éducation

au sens large... La reprise des cours dans l'Enseignement supérieur s'est faite dans le strict respect des mesures de sécurisation sanitaires. Toutes les universités et grandes écoles ont été dotées d'un dispositif de lavage de mains, le port du masque y est exigé à l'entrée. La capacité d'accueil des amphithéâtres et salles de classe a été revue afin d'appliquer la mesure de distanciation physique. En outre, nous avons mis à la disposition des établissements supérieurs publics un certain nombre de thermoflashes, ainsi que de gels hydroalcooliques. Autant d'efforts déployés sans compter devant l'impératif de sécurité à l'école et dans les universités montrent notre engagement collectif à relever ce défi. À cet égard, j'ai instruit l'Inspection générale des services et la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de procéder à la vérification du dispositif de vigilance sanitaire mis en place par chaque établissement. Des contrôles seront effectifs, à l'effet de prévenir la propagation des cas de contamination.

**Le recteur de l'Université Omar-Bongo annonçait lors d'un Conseil rectoral extraordinaire la reprise des activités académiques via le numérique. Où en sommes-nous ?**

- En effet, c'est une préoccupation majeure de la tutelle et de l'administration rectorale. Auparavant, nos établissements d'enseignement supérieur n'avaient pas, pour la plupart, pris la mesure de l'inévitable place des enseignements à distance comme une modalité pédagogique. Cette nouvelle donne est irréversible. De fait, le contexte sanitaire actuel constitue une opportunité pour changer de paradigme. Il est temps de faire sans cesse preuve d'imagination. À cet égard, nous allons encourager cette perspective dans tous les établissements, afin de rendre obligatoire la coexistence des enseignements en présentiel et en distanciel... Tel est le pari qui fonde notre projet novateur de construction de l'Université numérique du Gabon. Cette institution censée révolutionner le paysage académique et universitaire de notre pays sera opérationnelle à la rentrée 2022. Il correspond au règlement concret de cette urgence.

**Les impétrants de l'École normale supérieure (ENS) observent un mouvement d'humeur devant le ministère chargé de l'Éducation nationale depuis plusieurs jours, réclamant bruyamment affectations et bourses... Qu'en est-il ?**

" Nous allons rendre obligatoire la coexistence des enseignements en présentiel et en distanciel dans l'Enseignement supérieur



Photo: F.N.M

**Plusieurs établissements, assure l'Education nationale, devraient être livrés au long de cette année scolaire. Ce qui permettrait de résoudre progressivement la question liée au déficit d'infrastructures.**

- La situation actuelle des fins de cycles de l'École normale supérieure résulte d'un dévoiement progressif des missions initiales de l'ENS, orientée vers la formation des enseignements du secondaire des 1er et 2nd degrés. Depuis plus d'une dizaine d'années, l'École a admis en son sein des 1res années issues directement du baccalauréat, des effectifs qui n'avaient nullement été programmés par la Fonction publique, ni par le Budget, en termes de réservation de postes budgétaires nécessaires. Évidemment, cela cause des problèmes considérables. On a formé en masse, sans cohérence avec les postes budgétaires disponibles à l'année. Nous allons résoudre ce problème en organisant l'accès à la Fonction publique au terme de la formation subie. Bien entendu, des dispositions seront prises pour rendre utile la diplomation, même sans la réussite au concours de recrutement dans la Fonction publique. Ainsi, la prochaine rentrée dans les universités et grandes écoles aura lieu dans la deuxième semaine de janvier 2021 pour les raisons évoquées antérieurement. Je rappelle qu'elles tiennent essentiellement sur une fin d'année 2019-2020 qui ne se fera qu'en janvier 2021. À cet effet, nous avons commencé à nous atteler à cette échéance avec trois grandes orientations structurelles et infrastructurelles.

**Qui est concerné par ce programme et comment se décline-t-il ?**

- La première concerne l'orientation des nouveaux bacheliers qui s'inscrivaient auparavant selon leur propre choix souvent par défaut. Car, ce qui leur importait davantage était le bénéfice de la bourse. Dorénavant, il faut restaurer la priorité de l'orientation au cœur du dispositif de régulation des flux d'étudiants. L'objectif poursuivi est de positionner l'étudiant vers une formation correspondant réellement à son potentiel scolaire. Par ailleurs, nous allons veiller à ce que des milliers de nouveaux bacheliers ne s'entassent plus

dans des filières aux taux d'employabilité incertain et limité par rapport à notre tissu économique. Le président de la République, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba a récemment rappelé la nécessité de ne pas former pour faire des hordes de chômeurs. Il nous invite à prendre et assumer nos responsabilités républicaines. Notre seconde ligne directrice qui prépare la rentrée universitaire 2020-2021, dans le contexte sanitaire actuel, que nous sommes tenus d'éviter la naissance des clusters pouvant induire la prise des mesures de suspension de cours.

**Quel regard portez-vous, à ce jour, sur cette nouvelle année académique qui se profile à grands pas ?**

- Le contexte sanitaire actuel a causé le dérèglement du fonctionnement académique des universités et grandes écoles. Durant six mois, les cours ont été suspendus, avant de reprendre le 14 septembre 2020. Ceux-ci s'achèveront, dans le meilleur des cas, en décembre 2020, voire janvier 2021. C'est dire que la rentrée universitaire prochaine, prévue en mi-janvier, devra intégrer cette donne pandémique pour laquelle un dispositif de sécurisation sanitaire de base doit être observé dans tous les établissements d'enseignement supérieur publics et privés. Il y a également la question de l'orientation des bacheliers 2020 qui revêt une importance singulière. L'enjeu consiste à faire en sorte que les universités publiques ne continuent plus d'être des espaces accueillant des étudiants peu motivés, à la prise avec des offres de formations universitaires inadaptées au marché de l'emploi, et contraints de les choisir afin d'obtenir la bourse pour en jouir. C'est tout l'intérêt mis dans la Commission d'orientation ad hoc qui se tiendra début décembre 2020, après une campagne de tests d'orientation et de conseils que les nouveaux bacheliers auront reçus durant tout le mois de novembre.